

DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE
CANTON MACON I
COMMUNE CHARNAY-LES-MACON

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 257/22

Liberté – Egalité – Fraternité

**PERMISSION DE VOIRIE
PORTANT
ARRETE DE CIRCULATION**

Objet : Réalisation d'un branchement eau potable et assainissement

LE MAIRE DE CHARNAY-LÈS-MACON

VU les articles du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6 et L.2215-4 et L.2215-5

VU les articles du code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2 ; L.115-1 à L.116-8 ; L.141-10 et L.141-11,

VU le code pénal notamment son article R.610-5,

VU le code de la route, notamment ses articles L.411-1 à L.411-7,

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT la demande du 14 septembre 2022, de l'entreprise SARL Zieger Terrassements, sise à Dardilly (69134), il importe de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : l'entreprise Zieger Terrassements est autorisée à effectuer les travaux de :

- **Réalisation d'un branchement eau potable et assainissement;**
- **Du 26 septembre au 28 octobre 2022 ;**
- **Chemin de la gare.**

Article 2 : l'entreprise pourra empiéter sur la chaussée. Une largeur de 3 m sera maintenue pour la circulation.

Article 3 : Le stationnement est interdit à tout véhicule, à l'abord du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : le droit des tiers sera préservé ainsi que celui des services de secours.

Article 5 : la signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Article 7 : le Directeur général des services de la mairie, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Directeur des services techniques, les agents de la police municipale et tous les agents de la Force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Charnay-lès-Mâcon, le

19 SEP. 2022

Le Maire
Christine Robin

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Patrick BUHOT